378. Lutigman

FORMULAIRE

F 25

Des Sacrements et des Services

EXTRAIT DE LA DOCTRINE ET DE LA DISCIPLINE DE

L'EGLISE WESLEYENNE AU CANADA

POUR L'USAGE DES MISSIONS FRANCAISES

TRADUIT PAR

Le Révd. H. MAUNY

PASTEUR A MONTREAL.

MONTREAL:
1864

Wesleyan Methodist Church of Canada.

Un petit banc
2 tables –
1 long table

Not in Morgan Not in TPL Not in C.A.
Not in G. Not in Sabin
25.
(1683)

FORMULAIRE

Des Sacrements et des Services

EXTRAIT DE LA DOCTRINE ET DE LA DISCIPLINE DE

L'EGLISE WESLEYENNE AU CANADA

POUR L'USAGE DES MISSIONS FRANCAISES

TRADUIT PAR

Le Révd. H. MAUNY

PASTEUR A MONTREAL.

MONTREAL:
1864

La traduction de ce petit formulaire est traduite de la nouvelle Edition 1864. Les pasteurs et les membres qui désireraient en former un volume avec les Articles de Foi qui ont été aussi traduits pourraient s'adresser à T. M. Bryson, écr., secrétaire de la Mission Française de Montréal.

H. M.

SERVICES DES SACREMENTS, &c.

Dans l'administration des ordonnances, on se servira des formes suivantes :

ORDRE DU BAPTÊME

Que toute personne adulte, ou les parents de tout enfant qui doit être baptisé, aient le choix, soit de l'immersion, soit de l'aspersion, ou que l'eau soit versée ; et partout où c'est praticable, que l'ordonnance soit administrée dans une congrégation publique.

SECTION I

ADMINISTRATION DU BAPTÊME AUX ENFANTS

Le Ministre arrivant vers les Fonts de Baptême, qui doivent être remplis d'eau pure, devra employer l'exhortation suivante, ou quelqu'autre convenable à cet office sacré.

Mes très chers frères, puisque tous les hommes sont conçus et nés dans le péché ; et que Notre Sauveur Jésus-Christ dit : Que nul ne peut entrer au Royaume de Dieu, excepté s'il est régénéré et né de nouveau d'eau et du Saint-Esprit ; je vous supplie de demander à Dieu le Père, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il lui plaise, dans sa bonté et sa miséricorde infinie, de don-

ner à *cet enfant* ce qu'*il* ne peut avoir de sa nature ; c'est qu'étant *baptisé d'eau* et du *Saint-Esprit*, il soit reçu dans la sainte Eglise de Christ et qu'il en devienne un *membre vivant*.

Alors le Ministre dira :

PRIONS DIEU.

Dieu Tout-Puissant et Eternel qui par ta grande miséricorde as sauvé Noé et sa famille dans l'arche d'entre ceux qui périrent par le déluge ; et qui as sûrement conduit les enfants d'Israël ton peuple au travers de la Mer Rouge, figurant par cela le Saint Baptême ; et qui par le baptême de ton Fils bien-aimé Jésus-Christ au fleuve du Jourdain, as sanctifié l'eau pour ce saint Sacrement ; nous te supplions de regarder *cet enfant* dans tes compassions infinies, *le* lavant et *le* sanctifiant par ton Saint-Esprit ; afin qu'étant délivré de ton ire, *il* soit reçu dans l'arche de l'Eglise de Christ ; et qu'étant affermi dans la foi, joyeux en espérance, et enraciné en amour, *il* passe tellement les ondes orageuses de ce monde, qu'*il* arrive enfin au port de la vie éternelle, pour y régner avec toi aux siècles des siècles, par Jésus-Christ Notre Seigneur. AMEN.

O Dieu de miséricorde, fais que le vieil Adam soit tellement enseveli dans *cet enfant*, que le nouvel homme soit ressuscité en *lui*. AMEN.

Fais que toutes les affections charnelles meurent en *lui*, et que toutes les choses qui appartiennent à l'Esprit, y puissent vivre et croître. AMEN.

Donne *lui* la force et la puissance d'obtenir la

victoire, et de triompher du diable du monde et de la chair. AMEN.

Fais que quiconque t'est ici dédié par notre office et notre ministère, soit aussi rempli des vertus célestes, et éternellement récompensé, par ta miséricorde, ô Seigneur Dieu béni, qui vis et qui gouvernes toutes choses aux siècles des siècles. AMEN.

Dieu Tout-Puissant et Eternel, dont le Fils bien-aimé Jésus-Christ a répandu du sang et de l'eau de son côté très-précieux, pour la rémission de nos péchés, et a commandé à ses disciples d'aller enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, reçois, nous t'en supplions, les prières de cette congrégation, sanctifie cette eau par ce saint Sacrement, et fais que *cet enfant* qui y doit être baptisé, puisse recevoir la plénitude de ta grâce, et qu'il demeure toujours au nombre de tes enfants fidèles et élus, par Jésus-Christ Notre Seigneur. AMEN.

Alors le Ministre dira, le peuple se tenant debout :

Ecoutez les paroles de l'Evangile écrites par St. Marc, au dixième chapitre, au verset treizième.

Il arriva un jour qu'on présenta de petits enfants à Jésus-Christ, afin qu'il les touchât ; mais, les disciples reprenaient ceux qui les présentaient. Et Jésus voyant cela, en fut indigné, et leur dit : laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez point, car le royaume de Dieu appartient à ceux qui leur ressemblent. En vérité je vous dis, que quiconque ne recevra comme un petit enfant le royaume de Dieu, il n'y entrera

point, Après les avoir donc pris entre ses bras, il les bénit, en posant les mains sur eux.

Ensuite le Ministre prendra l'enfant entre ses mains en disant aux amis de l'enfant :

Nommez cet enfant.

En le nommant après eux, il l'aspergera, ou l'arrosera, ou si on le désire le plongera dans l'eau en disant :

N. Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. AMEN.

Puis on dira tous à genoux :

Notre Père qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié ; que ton règne vienne ; que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel ; donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; pardonne-nous nos péchés, comme aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; et ne nous induis point en tentation, mais délivre-nous du mal. AMEN.

Alors le Ministre finira par une prière *ex tempore*, et la bénédiction.

SECTION II

SERVICE DU BAPTÊME DE CEUX QUI SONT EN AGE DE RÉPONDRE EUX-MÊMES.

Le Ministre dira l'exhortation suivante propre à ce saint Office :

Mes très chers frères, puisque tous les hommes sont conçus et nés dans le péché, (et que ce qui est né de la chair est chair, et que ceux qui sont en la chair ne peuvent plaire à Dieu, mais vivent en péché, commettant plusieurs transgressions actuelles) et que notre Sauveur Jésus-Christ

dit, que nul ne peut entrer au royaume de Dieu, excepté s'il est régénéré, et né de nouveau d'eau et du Saint-Esprist ; je vous exhorte de demander à Dieu le Père, par notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il lui plaise dans sa bonté et sa miséricorde infinie, de donner à *ces personnes* ce qu'elles ne peuvent avoir de leur nature, c'est qu'elles soient baptisées d'eau et du Saint-Esprit et reçues en la sainte église de Christ, et qu'elles en deviennent de véritables *membres vivants.*

Alors le Ministre dira :

PRIONS DIEU.

Dieu Tout-Puissant et Immortel, qui es l'aide de ceux qui sont dans la nécessité, le refuge de ceux qui ont recours à toi, la vie des croyants et la résurrection des morts, nous te prions pour *ces personnes* afin que venant à ton saint Baptême, elles obtiennent la rémission de leurs péchés par la régénération spirituelle. Reçois *les*, ô Seigneur, comme tu l'as promis par ton Fils bien-aimé, disant : Demandez, et il vous sera donné ; cherchez, et vous trouverez ; heurtez, et il vous sera ouvert. Donne-nous donc maintenant puisque nous demandons ; fais que nous trouvions, puisque nous cherchons ; et nous ouvre la porte puisque nous heurtons, afin que *les personnes* puissent jouir de la bénédiction éternelle de ton ablution céleste et qu'elles parviennent à ton royaume éternel que tu nous as promis par Jésus-Christ notre Seigneur. AMEN.

Après le Ministre dira :

Dieu tout-puissant et éternel, Père Céleste, nous te remercions très-humblement, de ce qu'il

t'a plu de nous appeler à la connaissance de ta grâce, et de nous donner de croire en toi ; augmente cette connaissance, et confirme en nous à jamais cette foi. Donne ton Saint-Esprit à *ces personnes*, afin *qu'elles soient* régénérées, et qu'elles soient faites héritières du salut éternel, par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec toi et avec le Saint-Esprit, maintenant et à jamais. AMEN.

O Dieu de miséricorde, fais que le vieil Adam soit tellement enseveli dans *ces personnes*, que le nouvel Homme soit ressuscité en *elles*. AMEN.

Fais que toutes les affections charnelles meurent en elles, et que toutes les choses qui appartiennent à l'Esprit y puissent vivre et croître. AMEN.

Donne leur la force et la puissance d'obtenir la victoire, et de triompher du diable, du monde et de la chair. AMEN.

Fais que t'étant ici *dédiées* par notre office et notre Ministère, *elles soient*, aussi, *remplies* des vertus célestes, et éternellement *récompensées*, par ta miséricorde, ô Seigneur Dieu béni, qui vis et qui gouvernes toutes choses, aux siècles des siècles. AMEN.

Dieu tout puissant et éternel, dont le Fils bien aimé Jésus-Christ a répandu du sang et de l'Eau de son côté très précieux, pour la rémission de nos péchés ; et a commandé à ses disciples d'aller enseigner toutes les nations, les baptisant au Nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, reçois favorablement les prières de cette congrégation, et fais que *les personnes* qui vont être bap-

tisées, maintenant reçoivent la plénitude de ta grâce, et qu'elles demeurent toujours au nombre de tes enfants fidèles et élus ; par Jésus-Christ Notre Seigneur. AMEN.

Alors le peuple se levant, le Ministre dira :

Ecoutez les paroles de l'Evangile selon Saint Jean au troisième Chapitre, commençant au premier verset.

Il y avait un homme d'entre les Pharisiens nommé Nicodème, qui était un des principaux d'entre les Juifs, lequel vint de nuit à Jésus, et lui dit : Maître, nous savons que tu es un Docteur venu de Dieu ; car personne ne peut faire ces signes que tu fais, si Dieu n'est avec lui. Jésus répondit, et lui dit : En vérité, en vérité, je te dis, si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut point voir le royaume de Dieu. Nicodème lui dit : Comment peut naître un homme quand il est vieux ? Peut-il encore entrer au sein de sa mère, et naître ? Jésus répondit : En vérité, en vérité, je te dis, si quelqu'un n'est né d'Eau et d'Esprit, il ne peut point entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair, est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit. Ne t'étonne pas de ce que je t'ai dit : Il vous faut être nés de nouveau. Le vent souffle où il veut, et tu en entends le son ; mais tu ne sais d'où il vient, ni où il va : il en est ainsi de tout homme qui est né de l'Esprit.

Alors le Ministre s'adressera de cette manière aux personnes qui doivent être baptisées.

Bien-Aimés, qui êtes venus ici désirant recevoir le saint Baptême, *vous* avez entendu comment la congrégation a prié qu'il plaise à Notre

Seigneur Jésus-Christ de vous recevoir, et de vous bénir, de vous délivrer de vos péchés, de vous donner le royaume des Cieux et la vie éternelle. Et Notre Seigneur Jésus-Christ a aussi promis dans sa Sainte Parole d'accorder toutes les choses que nous lui avons demandées; laquelle promesse de sa part, il gardera et accomplira très certainement.

C'est pourquoi après cette promesse faite par Christ, *vous* devez aussi promettre fidèlement de *votre* part, en présence de toute cette congrégation, que vous renoncez au diable et à toutes ses œuvres, que vous croirez constamment à la Sainte Parole de Dieu, et que vous garderez en toute obéissance ses saints commandements.

Le Ministre fera respectivement les questions suivantes à chacune des personnes qui doivent être baptisées : (séparément.)

D. Renonces-tu au diable et à toutes ses œuvres, à la vaine pompe et à la gloire du monde, et à toutes ses convoitises, et aux désirs charnels de la chair, tellement que tu ne les serviras point et que tu ne te laisseras point gouverner par elles ?

R. J'y renonce entièrement.

D. Crois-tu en Dieu le Père Tout-Puissant, Créateur du Ciel et de la terre ? En Jésus Christ son Fils Notre Seigneur ? Et qu'il a été conçu du Saint-Esprit ; qu'il est né de la Vierge Marie ? qu'il a souffert sous Ponce Pilate, qu'il a été enseveli ? Et que le troisième jour il est ressuscité ? qu'il est monté aux cieux, qu'il est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant ; Et que de là il viendra à la fin du monde pour juger les vivants et les morts ?

Et crois-tu au Saint-Esprit ? à la Sainte Eglise

Catholique ? à la Communion des Saints ? la rémission des péchés ? la résurrection du corps ; et la vie éternelle après la mort ?

R. Je crois tout cela fermement :

.D Veux-tu être baptisé en cette foi ?

R. C'est ce que je désire.

D. Veux-tu donc faire la sainte volonté de Dieu, et garder en toute obéissance ses saints commandements? et crois-tu y marcher tous les jours de ta vie ?

R. *Je veux le faire avec l'aide de Dieu.*

Alors le Ministre prendra par la main droite chacun de ceux qui doivent être baptisés, et le plaçant convenablement auprès des fonts, suivant sa volonté, il demandera le nom ; puis lui répandra de l'eau ou l'aspergera, ou s'il le désire le plongera dans l'eau en disant :

N. Je te baptise au Nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

Alors on dira la prière du Seigneur tout le monde à genoux.

Notre Père qui es aux Cieux, Ton nom soit sanctifié. Ton Regne vienne. Ta volonté soit faite en la terre comme au Ciel. Donne nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et nous pardonne nos offenses, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous induis point en tentation, mais délivre-nous du mal. Amen.

Alors le Ministre finira par une prière (Extempore) et la Bénédiction.

SECTION III

DE LA SAINTE CÈNE

Q. Y a-t-il quelques directions à donner, concernant l'administration de la Sainte Cène.

R. 1° Laissez chaque personne libre de recevoir la communion, soit à genoux ou debout, afin d'éviter tous scrupules.

2° N'admettez à la communion personne qui ne soit membre de notre Eglise, sans examen et sans conversation avee le ministre.

3° Personne ne sera admis à la table du Seigneur parmi nous, s'il est coupable d'aucun vice qui encourrait l'exclusion de notre église.

DE L'ORDRE POUR ADMINISTRER LA SAINTE CÈNE

Le Ministre lira une ou plusieurs de ces sentences.

Ainsi que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est aux Cieux. (*Math. V.* 16.

Ne vous amassez point des trésors sur la terre, où les vers et la rouille consument, et où les larrons percent et dérobent. Mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où ni les vers, ni la rouille ne consument rien, et où les larrons ne percent ni ne dérobent. (*Math. VI*, 19, 20.

Toutes les choses donc que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur aussi de même, car c'est la loi et les prophètes. *Math. VII.* 12.

Tous ceux qui me disent : Seigneur ! Seigneur ! n'entreront pas dans le royaume des Cieux ; mais

celui qui fait la volonté de mon Père qui est aux Cieux. (*Math. VII*, 21.)

Et Zachée se présentant là, dit au Seigneur : Voici, Seigneur, je donne la moitié de mes biens aux pauvres ; et si j'ai fait tort à quelqu'un en quelque chose, j'en rends le quadruple. (*Luc, XIX*, 8.)

Or, je vous dis ceci : Que celui qui sème chichement, recueillera aussi chichement ; et que celui qui sème libéralement recueillera aussi libéralement. Mais que chacun contribue selon qu'il se l'est proposé en son cœur, non point à regret, ou par contrainte, car Dieu aime celui qui donne gaiement. (2 *Cor. IX*, 6, 7.)

C'est pourquoi pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement aux domestiques de la foi. (*Gal. VI*, 10.)

Or la piété, avec le contentement d'esprit, est un grand gain ; car nous n'avons rien apporté au monde, et il est aussi évident que nous ne pouvons rien emporter. (1 *Tim. VI*, 6, 7.)

Dénonce à ceux qui sont riches en ce monde, qu'ils ne soient pas hautains, et qu'ils ne mettent pas leur confiance dans l'incertitude des richesses, mais au Dieu vivant, qui nous donne toutes choses abondamment pour en jouir. Qu'ils fassent du bien, qu'ils soient riches en bonnes œuvres ; qu'ils soient prompts à donner, libéraux ; se faisant un trésor pour l'avenir, appuyé sur un fondement solide, afin qu'ils obtiennent la vie éternelle. (*Tim. VI*, 17, 18, 19.)

Car Dieu n'est pas injuste pour oublier votre œuvre, et le travail de la charité que vous avez

témoigne pour son nom, en ce que vous avez secouru les saints, et que vous les secourez encore. (*Heb. VI*, 10.)

Or, n'oubliez pas d'exercer la charité, et de faire part de vos biens ; car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices. (*Heb. XIII*, 16.)

Or, celui qui aura des biens de ce monde, et qui voyant son frère dans la nécessité, lui fermera ses entrailles, comment est-ce que la charité de Dieu demeure en lui. (1 *St. Jean*, *III*, 17.)

Celui qui a pitié du pauvre, prête à l'Eternel, et il lui rendra son bienfait. (*Prov. XIX*, 19.)

Oh ! que bienheureux est celui qui se conduit sagement envers l'affligé ! L'Eternel le délivrera au jour de la calamité. (*Psme. XLI*, 1.)

Pendant la lecture de ces sentences, des personnes appointées recevront les aumônes pour les pauvres, et les autres libéralités du peuple, dans une assiette ou un bassin convenable, pourvu à cet effet, après quoi ils les remettront au Ministre qui les posera sur la table.

Après le Ministre dira :

Vous tous qui êtes touchés d'une véritable et sérieuse repentance de vos péchés, qui avez l'amour et la charité pour votre prochain, et qui êtes résolus de mener une vie nouvelle, en vous conformant aux commandements de Dieu, et en marchant à l'avenir dans ses saintes voies ; approchez avec foi ; venez recevoir ce saint sacrement à votre consolation ; et faites votre confession à Dieu, vous tenant humblement à genoux.

Ensuite le Ministre fera cette confession générale au nom de tous ceux qui se proposent de participer à la sainte Communion. Tout le monde étant à genoux et disant :

Dieu Tout-Puissant, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, Créateur de toute choses, et Juge

de tous les hommes, nous reconnaissons et nous déplorons la multitude de nos péchés, et des iniquités que nous avons en tout temps malheureusement commises contre ta Sainte et Divine Majesté, par nos pensées, par nos paroles et par nos actions, provoquant très justement ta colère et ton indignation contre nous. Nous sommes touchés d'une sérieuse repentance. Et nous gémissons dans nos cœurs pour ces péchés que nous avons commis ; le souvenir nous est douloureux et affligeant et la charge insupportable. Aie pitié de nous, Aie pitié de nous, O Père très miséricordieux ; pour l'amour de Jésus-Christ, ton Fils Notre Seigneur, pardonne nous tout le passé et fais par ta grâce que nous te soyons agréables à l'avenir en menant une vie toute nouvelle, à l'honneur et à la gloire de ton Saint nom ; par Jésus-Christ Notre Seigneur. AMEN.

Alors le Ministre dira :

O Dieu tout puissant, notre Père Céleste qui par ta grande miséricorde a promis la rémission des péchés de tous ceux qui se convertissent à toi avec une véritable foi et une sérieuse repentance ; Aie pitié de nous, veuille nous pardonner tous nos péchés, et nous en délivrer. Affermis nous et nous fortifie en tout bien, et nous conduis à la vie éternelle par Jésus-Christ Notre Seigneur. AMEN.

LA COLLECTE

Dieu tout puissant, à qui tous les cœurs sont découverts, à qui tous les désirs sont connus, et à qui nul secret n'est caché, sanctifie les pensées de nos cœurs par l'inspiration de ton Saint-Esprit, afin que nous puissions l'aimer parfaite-

ment, et célébrer dignement ton Saint Nom ; par Jésus-Christ Notre Seigneur. AMEN.

Alors le Ministre dira : (se tournant vers la table du Seigneur)

Il est très raisonnable, il est très juste et il est de notre devoir, qu'en tout temps et en tous lieux, nous te rendions grâces O Seignsur Père Saint, Dieu Tout puissant et Eternel.

C'est pourquoi avec tous les Anges et les Archanges, et avec toute l'armée des cieux, nous louons et magnifions Ton Nom glorieux, l'exaltant continuellement et disant : Saint, Saint, Saint, Seigneur Dieu des armées, les cieux et la terre sont remplis de ta gloire : à Toi soit gloire O Dieu Très-Haut. AMEN.

Alors le Ministre à genoux auprès de la Table du Seigneur dira la Prière suivante, au nom de tous ceux qui participeront à la Communion.

Nous ne présumons point, O miséricordieux Seigneur, d'approcher de Ta Sainte Table, en nous confiant en notre propre justice, mais en la multitude de tes grandes compassions. Nous ne sommes pas dignes de recueillir les miettes de ta Table. Mais Seigneur tu as ceci de propre, d'être toujours enclin à miséricorde. Fais nous donc la grâce, O Dieu très miséricordieux, que nous mangions tellement la Chair de ton Fils Jésus-Christ, et que nous buvions tellement son Sang, que nos corps et nos âmes qui sont remplis de péché, soient purifiés par son corps et par son sang et que nous demeurions toujours en lui, et lui en nous. AMEN.

Alors le Ministre se tenant debout devant la Table, dira la prière de consécration comme suit :

Dieu Tout-Puissant, notre Père Céleste, qui dans tes grandes compassions, as livré ton Fils unique Jésus-Cbrist Notre Seigneur à la mort de

la croix pour notre rédemption, lequel s'étant offert une fois soi-même, t'a présenté une oblation pure, un sacrifice parfait, une satisfaction suffisante pour les péchés de tout le monde, et a institué et commandé dans son Saint Evangile la commémoration perpétuelle de sa mort précieuse jusques à ce qu'il vienne ; écoute nos prières, ô Père de miséricorde ; et nous fais la grâce, que recevant ces tiennes créatures de pain et de vin, selon la sainte institution de Jésus-Christ ton Fils notre Sauveur, en commémoration de sa mort et de sa passion, nous puissions être faits participants de son Corps et de son Sang précieux.

En la même nuit qu'il fut livré, (a) il prit du pain ; et ayant rendu grâces, (b) il le rompit, et le donna à ses disciples, disant : prenez, mangez ; (c) ceci est mon corps qui est rompu pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. Pareillement aussi, après le souper, (d) il prit la Coupe ; et ayant rendu grâces, il la leur donna, disant : Buvez en tous ; (e) car ceci est mon sang, le sang du Nouveau-Testament, lequel est répandu pour vous et pour plusieurs, en rémission des péchés : faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi. AMEN.

(a) Ici le ministre prendra l'assiette de pain dans sa main.

(b) Ici il rompera le pain.

(c) Ici il mettra la main sur l'entier du pain.

(d) Ici il prendra la coupe.

(e) Ici il mettra la main sur tous les calices et vases qui contiendront du vin à être consacré.

Alors le Ministre se communiera le premier sous les deux espèces, il communiera ensuite les autres ministres, (s'il y en a) et enfin le peuple ; leur mettant le pain et le vin entre les mains. En donnant le pain à chacun d'eux, il dira :

Le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a été donné pour toi, garde ton corps et ton âme pour la vie éternelle. Prends et mange ceci en mémoire que Jésus-Christ est mort pour toi, et te repais de lui dans ton cœur par ta foi avec des actions de grâces.

Et le Ministre qui donnera la Coupe dira :

Le Sang de notre Seigneur Jésus-Christ, qui a été répandu pour toi, garde ton corps et ton âme pour la vie éternelle. Bois ceci en mémoire que le sang de Jésus-Christ a été répandu pour toi, et lui en rends grâces.

(Si le pain et le vin consacrés sont entièrement consommés avant que tous aient communiés, le Ministre doit en consacrer davantage en répétant la prière de consécration.)

Quand tous auront communié, le Ministre retournera à la table du Seigneur et placera avec respect ce qui reste des éléments consacrés et les couvrira du même linge blanc.

Alors le Ministre dira la prière du Seigneur (dite Oraison Dominicale). Le peuple répétant chaque demande après lui.

Notre Père qui es aux cieux. Ton nom soit sanctifié. Ton règne vienne. Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et nous pardonne nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induis point en tentation, mais délivre du mal. Car à toi est le règne, la puissance et la gloire aux siècles des siècles. Amen.

Après on dira ce qui suit :

O Seigneur et Père Céleste, nous tes humbles serviteurs supplions très instamment ta bonté paternelle, qu'il te plaise d'accepter par ta miséricorde ce sacrifice de louanges et d'actions de

grâces que nous te présentons; te priant très humblement de nous accorder, que par les mérites et la mort de ton Fils Jésus-Christ, et par la foi en son sang, nous et toute ton église obtenions la rémission de nos péchés, avec tous les autres fruits de sa passion.

Et maintenant, ô Seigneur, nous te présentons nos corps et nos âmes, nos personnes et tout ce qui est en nous, en sacrifice saint, vivant et raisonnable ; te suppliant très humblement, que nous tous qui avons été participants de cette sainte communion, soyons remplis de ta grâce et de ta bénédiction céleste. Et quoique nous soyons indignes, à cause de la multitude de nos péchés, de t'offrir aucun sacrifice ; néanmoins nous te prions d'accepter ce devoir et ce service que nous te rendons ; n'ayant point égard à ce que nous avons mérité, mais nous pardonnant nos offenses, par Jésus-Christ Notre Seigneur ; par lequel et avec lequel en l'unité du Saint-Esprit, te soient rendus ô Père tout-puissant, tout honneur et toute gloire, aux siècles des siècles. Amen.

Alors sera dit :

Gloire soit à Dieu aux lieux très hauts, et en la terre paix envers les hommes de bonne volonté. Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons, nous te glorifions, nous te rendons grâces pour ta grande gloire, ô Seigneur Dieu Roi des Cieux, Dieu le Père Tout-Puissant.

O Seigneur, Fils Unique Jésus-Christ ; Agneau de Dieu, Fils du Père, qui ôtes les péchés du monde aie pitié de nous : Toi, qui ôtes les péchés du monde, reçois nos prières : Toi qui te sieds à la droite du Père aie pitié de nous.

Car tu es seul saint, tu es seul Seigneur, tu es

seul ô Christ avec le Saint-Esprit, très haut en là gloire de Dieu le Père. AMEN.

Alors le Ministre s'il le trouve à propos fera une prière improvisée; et congédiera après cela l'assemblée avec cette bénédiction.

La Paix de Dieu, laquelle surpasse tout entendement, garde vos cœurs et vos sens en la connaissance et en l'amour de Dieu, et de son Fils Jésus-Christ Notre Seigneur: et la bénédiction de Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, soit avec vous tous, et y demeure éternellement. AMEN.

Si le Ministre était géné par le temps il pourrait omettre quelque partie du Service, excepté la prière de consécration.

SECTION IV

LA FORME ET LA MANIÈRE DE CONSACRER LES MINISTRES

Au jour marqué par le Président, il y aura un sermon, ou une exhortation déclarant le devoir et l'office de ceux qui doivent être admis ministres, pour faire voir comb'en cet ordre est nécessaire dans l'église de Christ, et aussi combien le peuple doit les estimer dans leur office.

Après quoi, un des ministres devra présenter au Président tous ceux qui doivent être consacrés et dira :

Je vous présente ces personnes-ci, pour être consacrées ministres.

Alors leurs noms seront lus à haute voix, et le Président dira au peuple :

Frères, voici ceux que nous nous proposons, Dieu voulant, de consacrer aujourd'hui ministres. Car, après un légitime examen, nous ne trouvons rien qui doive les en exclure, mais au contraire qu'ils sont dûment appelés à cette fonction et au

ministère, et qu'ils sont capables de les remplir. Cependant, s'il y a quelqu'un de vous qui connaisse quelque empêchement ou quelque crime dans aucun d'eux, pour lequel il ne doive pas être reçu dans ce saint ministère ; au nom de Dieu qu'il se présente, et qu'il montre quel est ce crime ou cet empêchement.

Si l'on objecte quelque crime ou quelque empêchement, le Président surseoira et remettra la consécration de cette personne, jusqu'à ce que l'accusé se soit justifié du crime.

Alors on dira la collecte, l'Epitre et l'Evangile comme ci-après :

COLLECTE

Dieu tout-puissant, de qui descend toutes bonnes choses et qui par ton Saint-Esprit a établi divers ordres de ministres dans ton église ; regarde en ta miséricorde ces tiens serviteurs présentement appelés à l'office de ministres. Remplis les tellement de la vérité de ta doctrine, et les orne en telle sorte d'innocence, que tant par leur parole que par leur bon exemple, ils te servent fidèlement dans cet office, à la gloire de ton Nom, et à l'édification de ton Eglise ; par les mérites de notre Sauveur Jésus-Christ, qui vit et qui règne avec Toi et avec le Saint-Esprit, aux siècles des siècles. AMEN.

L'ÉPITRE, ÉPHES. IV : 7 13.

La grâce est donnée à chacun de nous selon la mesure du don de Christ ; c'est pourquoi il est dit : Etant monté en haut, il a mené captive une grande multitude de captifs, et il a distribué des dons aux hommes. Or, que veut dire cela : qu'il est monté, si ce n'est qu'auparavant il était descendu dans les parties les plus basses de la

terre? Celui qui était descendu, c'est le même qui est monté par-dessus tous les cieux, afin qu'il remplit toutes choses. Lui-même donc a donné les uns pour être apôtres, les autres pour être prophètes, les autres pour être évangélistes, et les autres pour être pasteurs et docteurs ; pour l'assemblage des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Christ ; jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, en homme parfait, à la mesure de la parfaite stature de Christ :

Après cela on lira pour l'Evangile ce qui suit, tiré du dixième chapitre de St. Jean.

ST. JEAN X, 1 16.

En vérité, en vérité, je vous dis, que celui qui n'entre point par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un larron et un voleur. Mais celui qui entre par la porte est le berger des brebis. Le portier lui ouvre, les brebis entendent sa voix, et il appelle ses propres brebis par leur nom, et les mène dehors. Et quand il a mis dehors ses propres brebis, il marche devant elles, et les brebis le suivent, parce qu'elles connaissent sa voix. Mais elles ne suivront point un étranger, au contraire, elles le fuiront, parce qu'elles ne connaissent point la voix des étrangers; Jésus leur dit cette similitude ; mais ils ne comprirent point ce qu'il leur voulait dire. Jésus leur dit encore : En vérité, en vérité, je vous dis, que je suis la porte des brebis. Tous ceux qui sont venus avant moi ont été des larrons et des voleurs; et les brebis ne les ont point écoutés. Je suis la porte ; si quelqu'un entre par

moi, il sera sauvé ; il entrera et sortira, et trouvera de la pâture. Le larron ne vient que pour dérober, pour tuer et pour détruire, mais moi, je suis venu afin que *mes brebis* aient la vie, et qu'elles l'aient même avec abondance. Je suis le bon berger; le bon berger donne sa vie pour ses brebis. Mais le mercenaire, celui qui n'est point le berger, *et* à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup, et il abandonne les brebis, et s'enfuit ; et le loup ravit les brebis et les dispe rse.

Le mercenaire s'enfuit, parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se soucie point des brebis. Je suis le bon berger, et je connais mes *brebis* et mes *brebis* me connaissent. Comme mon Père me connaît, et *comme* je connais mon Père ; et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie : il faut aussi que je les amène ; et elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul berger.

Cela fait le Président leur parlera de la manière suivante :

Vous avez entendu, mes Frères, dans votre examen particulier, et dans l'exhortation qui vient de vous être adressée, comme aussi par les Saintes Leçons tirées de l'Evangile, et des Ecrits des Apôtres, quelle est la dignité et l'importance de la Charge à laquelle vous êtes appelés. Et nous vous exhortons encore au Nom de Notre Seigneur Jésus-Christ de vous souvenir de l'importance de ce saint Office qui vous établit pour être les Messagers, les sentinelles, et les Economes de la Maison du Seigneur ; afin d'enseigner, de conduire, et de nourrir sa famille ; de chercher les brebis de Jésus-Christ qui sont dispersées, et de retirer les Enfants de Dieu du milieu

de ce présent siècle mauvais, afin qu'ils puissent être sauvés éternellement par Jésus-Christ.

Ayez donc toujours gravé dans la mémoire, le prix du Trésor qui est confié à vos soins. Souvenez-vous que ce sont les brebis de Jésus-Christ, qu'il a rachetées par sa mort, et pour lesquelles il a répandu son Sang. Souvenez-vous que l'Eglise, que vous devez servir, est son Epouse et son Corps. Et que si, par votre négligence, il arrivait que cette Eglise, ou quelqu'un de ses membres souffrît quelque préjudice par rapport à son salut, vous ne pouvez ignorer quelle est l'énormité d'une telle faute, et la terrible punition qui la doit suivre. Considérez donc sérieusement en vous-mêmes le but de votre Ministère, qui a pour objet les Enfants de Dieu, l'Epouse et le Corps de Jésus-Christ même. Et prenez garde qu'il n'y ait aucun relâchement dans votre travail et dans vos soins, jusqu'à ce que vous ayez fait tout ce qui dépend de vous, selon que vous y êtes obligés, pour amener tous ceux qui vous sont commis, ou qui le seront ci-après, à un tel accord dans la foi et dans la connaissance de Dieu, et à une telle perfection de stature en Christ, qu'il ne reste aucun lieu parmi vous, ni à des erreurs dans la religion, ni à des vices dans la conduite de la vie.

Puis donc que l'Office auquel vous êtes appelés est tout ensemble si excellent et si difficile, vous voyez avec quelle diligence, avec quel zèle vous devez vous y appliquer ; tant pour témoigner votre soumission et votre reconnaissance envers Dieu, qui vous a élevés à une si haute Dignité, qu'afin de prendre garde que vous vous garantissiez de péché vous-mêmes, et que vous ne soyez point aux autres une occasion de péché. Toute-

fois vous ne pouvez point avoir de vous-mêmes cette intention, ou cette volonté ; car et la volonté et la capacité viennent de Dieu. C'est pourquoi vous avez besoin, et il est de votre devoir, de lui demander instamment son Saint-Esprit. Mais parce qu'un aussi grand ouvrage que celui qui regarde le salut des âmes, ne peut être accompli par d'autres moyens que par des instructions, et des exhortations tirées des Ecritures Saintes, et accompagnées d'une vie qui soit conforme à ces instructions ; jugez combien il vous importe de vous appliquer à la Lecture et à la Méditation de la Parole de Dieu, et de vous étudier à former sur cette sainte Règle et vos mœurs, et les mœurs de vos propres familles ; et pour cela même avec quel soin vous devez éloigner de vous, autant qu'il sera possible, tous les soucis de ce monde.

Nous espérons que vous avez bien pesé, il y a longtemps, toutes ces choses ; et que, par la grâce de Dieu, vous êtes pleinement résolus de vous consacrer entièrement à cet office auquel vous êtes appelés ; qu'autant qu'il dépendra de vous, vous vous appliquerez à cette unique affaire, pour y rapporter tous vos soins, et tous vos travaux ; et que vous prierez sans cesse Dieu le Père, par la Médiation de Notre Seigneur Jésus-Christ pour obtenir l'assistance de son Saint-Esprit ; afin que par la Lecture constante, et la Méditation des Ecritures, vous puissiez vous fortifier et vous perfectionner dans votre Ministère ; vous étudiant tellement à vous avancer, vous et les vôtres dans la sanctification, selon la Régle de la Doctrine de Christ, que vous soyez en exemple au peuple, et des modèles de piété qu'il puisse suivre salutairement.

Mais afin que tous ceux qui sont ici présents puissent savoir quelle est votre intention et votre résolution sur ces Devoirs ; et pour vous engager d'autant plus par votre promesse à vous en acquitter religieusement, vous répondrez clairement et sans ambiguité aux questions que nous allons vous faire au nom de Dieu et de son Eglise :

Croyez-vous dans votre cœur, que vous soyez véritablement appelés selon la volonté de Notre Seigneur Jésus-Christ à l'office de Ministre ?

R. Je le crois.

LE PRÉSIDENT

Etes-vous persuadés que les Saintes-Ecritures contiennent suffisamment toute la Doctrine nécessaire au salut éternel par la foi en Jésus-Christ ? Et êtes-vous résolus d'en tirer les instructions que vous donnerez au peuple commis à vos soins, et de n'enseigner rien comme nécessaire au salut, que ce que vous croirez pouvoir être conclu et prouvé par les Saintes-Ecritures ?

R. J'en suis persuadé, et j'ai résolu de me conduire ainsi, moyennant la grâce de Dieu.

LE PRÉSIDENT

Vous attacherez-vous fidèlement et diligemment au Ministère de la Parole et des Sacrements et à la Discipline de Jésus-Christ, comme le Seigneur l'a commandé ?

R. J'y apporterai tous mes soins, avec l'aide du Seigneur.

LE PRÉSIDENT

Etes-vous résolus de rejeter et d'écarter avec fidélité et diligence toutes les doctrines fausses et étrangères qui sont contraires à la Parole de Dieu ; et d'adresser vos remontrances et vos exhortations en particulier et en public, tant à ceux

qui sont en santé qu'à ceux qui sont malades, chacun dans l'étendue de sa cure, selon que la néce[illegible] le réquerra, et que l'occasion vous en sera donnée.

R. Je le veux avec l'assistance de mon Dieu.

LE PRÉSIDENT

Voulez-vous être assidus aux prières et à la lectures des Saintes-Ecritures, et à toutes les autres études qui en peuvent faciliter l'intelligence, en éloignant de vous les sollicitudes du monde et de la chair?

R. Je m'étudierai de faire ainsi avec le secours de Dieu.

LE PRÉSIDENT

Etes-vous résolus de donner tous vos soins à régler vos mœurs, et celles de vos familles, sur la Doctrine de Christ, afin de vous rendre, vous et elles, autant qu'en vous est, des exemples salutaires et des modèles d'édification pour le Troupeau de Christ?

R. J'y donnerai tous mes soins avec l'aide de Dieu.

LE PRÉSIDENT

Entretiendrez-vous et avancerez-vous autant qu'en vous est, la tranquillité, la paix et la charité entre tous les chrétiens, et particulièrement parmi ceux qui sont ou qui seront commis à vos soins?

R. Je le ferai avec l'aide de Dieu.

LE PRÉSIDENT

Obéirez-vous respectueusement aux principaux Ministres, sous la charge et le gouvernement des-

quels vous êtes placés, suivant de bon cœur et avec joie leurs pieuses admonitions, et vous soumettant à leurs saints jugements.

R. Je le ferai avec l'aide de Dieu.

Alors le Président se levant et se tenant debout, dira :

Le Dieu Tout-Puissant, qui vous a donné la volonté de faire toutes ces choses, veuille vous accorder la force et le pouvoir de les accomplir, pour achever en vous son œuvre qu'il y a commencée, par Jésus-Christ Notre Seigneur. AMEN.

Cela fait l'assemblée sera exhortée à demander ces grâces à Dieu dans leurs prières particulières, lui offrant leurs humbles supplications. Et pour donner lieu à ces prières il sera fait silence pour un peu de temps.

Ensuite il sera dit par le Président, (étant à genoux tous ceux qui doivent être consacrés au ministère (*Veni, Creator spiritus*, le Président commençant et les ministres et les autres là présents répondant par verset comme s'ensuit.

Viens Esprit Saint, viens inspirer nos âmes :
Viens les remplir de tes célestes flammes :
Esprit Divin, c'est toi qui dans nos cœurs,
Répands sans fin tes Dons Consolateurs.
Des joies du ciel, du bonheur de la vie,
De tous les biens, source unique, infinie,
Viens par tes Dons nous dessiller les yeux,
Et nous guider vers le séjour des cieux.
Viens soulager, rejouir par tes grâces,
Nos cœurs troublés sous le poids des menaces :
Rends-nous la paix, soumets nos ennemis :
Sous ton appui, quels maux craint un pays?
Toi qui des deux procèdes par essence,
De tous les trois donne-nous connaissance,
De Toi, du Fils, du Père, un seul vrai Dieu,
Qui remplit tout, qu'on adore en tout lieu.
Pour que nourris de tes bienfaits antiques,

Nous répétions toujours dans nos cantiques.
Honneur et gloire au Dieu qui nous chérit,
Au Père, au Fils, ainsi qu'au Saint-Esprit.

Alors le Président priera ainsi et dira :

PRIONS DIEU.

Dieu tout-puissant, Père céleste, qui par ta charité et ta bonté immense envers nous, nous as donné Jésus-Christ ton Fils unique et bien aimé, pour être notre Rédempteur et l'Auteur de la vie éternelle ; lequel ayant accompli notre Rédemption par sa mort, et étant monté aux Cieux, envoya dans tout le monde ses Apôtres et des Evangélistes, des Pasteurs et des Docteurs, par les travaux et le Ministère desquels il s'est assemblé un grand Troupeau dans toutes les parties du monde, pour célébrer à toujours la louange de ton Saint Nom : nous te louons, nous t'adorons, nous te rendons grâces du fond de nos cœurs, de ces grands bienfaits que nous avons reçus de ta bonté infinie, et de ce qu'il ta plu d'appeler tes Serviteurs ici présents à ce même Office et Ministère établi pour le salut du genre humain. Et nous te supplions très-humblement par le même Fils de ton amour, qu'il te plaise d'accorder à tous ceux qui, ici ou ailleurs, invoquent ton saint Nom, de te témoigner avec nous sans cesse une juste reconnaissance pour ces bienfaits et pour tous les autres ; et que nous nous avancions de jour en jour dans ta connaissance, et dans la foi que nous avons en Toi et en ton Fils par le Saint-Esprit ; afin que non seulement par ces Ministres, mais aussi par ceux sur lesquels ils seront établis pour te servir, ton saint Nom soit glorifié à jamais, et ton bienheureux Règne avancé ; par le même

Jésus-Christ ton Fils, notre Seigneur, qui vit et qui règne avec Toi dans l'unité du même Saint-Esprit aux siècles des siècles. AMEN.

Cette prière finie le Président avec deux ou plusieurs ministres là présents mettront leurs mains successivement sur la tête de chacun de ceux qui reçoivent l'Ordre de ministre, ceux-ci étant humblement à genoux ; et le Président dira :

Que le Seigneur répande sur toi le Saint-Esprit pour l'Office et l'œuvre de Ministre dans l'Eglise de Dieu, lequel office t'est présentement commis par l'imposition de nos mains. Sois un fidèle Dispensateur de la Parole de Dieu, et de ses Saints-Sacrements. Au Nom du Père et du Fils, et du Saint-Esprit. AMEN.

Puis le Président délivrera a chacun d'eux une Bible, pendant qu'ils seront à genoux et dira :

Reçois l'autorité de prêcher la Parole de Dieu, et d'administrer les Saints Sacrements dans la congrégation.

Alors le Président dira :

Père très-miséricordieux, nous te supplions de répandre sur tes Serviteurs ici présents ta bénédiction céleste ; afin qu'ils soient revêtus de justice, et que ta Parole proférée par leur bouche ait un tel succès, qu'elle ne soit jamais sans effet. Accorde-nous aussi la grâce d'entendre et de recevoir ce qu'ils enseigneront de ta très-sainte Parole, ou qui y sera conforme, comme des moyens pour nous conduire au salut ; afin que dans toutes nos paroles, et dans toutes nos actions, nous cherchions ta gloire, et l'avancement de ton Règne ; par Jésus-Christ notre Seigneur. AMEN.

Préviens-nous, Seigneur, dans toutes nos actions par ta faveur et par ta grâce, et nous accompagne

de ton secours continuel ; afin qu'en toutes les œuvres que nous aurons commencées, continuées et achevées en Toi, nous puissions glorifier ton Saint Nom, et parvenir enfin à la vie éternelle, par ta miséricorde en Jésus-Christ notre Seigneur. AMEN.

La paix de Dieu, laquelle surpasse tout entendement, gardes vos cœurs et vos sens en la connaissance et en l'amour de Dieu, et de son Fils Jésus-Christ notre Seigneur : et la bénédiction de Dieu tout-puissant, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, soit avec vous tous, et y demeure éternellement. AMEN.

SECTION V

FORME DE LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE

Premièrement il faut que les Annonces de tous ceux qui se veulent marier, soient publiées dans l'Eglise trois Dimanches à l'heure du Service Divin, (à moins qu'elles soient autrement qualifiées suivant les lois.) Le Ministre disant de la manière accoutumée :

Je publie les annonces de Mariage entre M de ——— et N de ———. S'il y a quelqu'un de vous qui sache quelque cause ou quelque juste empêchement pourquoi ces deux personnes ne puissent pas être conjointes en saint Mariage, vous le devez déclarer. C'est ici la première, la seconde ou la troisième annonce.

Le jour marqué pour la célébration du Mariage, les personnes qui doivent être mariées, se tiendront debout, le futur époux à la main droite de la future épouse. Le Ministre dira :

Très chers frères, nous sommes ici en la présence de Dieu et de ses témoins, pour unir cet homme et cette femme dans le saint Mariage, qui est un état honorable, institué de Dieu au temps

de l'innocence de l'homme, et qui nous représente l'union mystique de Jésus-Christ avec son Eglise. Lequel saint état Jésus-Christ a approuvé en l'honorant de sa présence, et du premier miracle qu'il fit en Cana de Galilée ; et saint Paul le recommande comme honorable entre tous. C'est pourquoi on ne doit pas entreprendre d'y entrer témérairement, légèrement, ou d'une manière désordonnée, mais avec décence, avec discrétion, avec prudence et en la crainte de Dieu.

C'est pour être unies maintenant dans ce saint état que ces deux personnes sont venues ici. C'est pourquoi s'il y a quelqu'un qui sache quelque juste empêchement pour lequel elles ne puissent être légitimement mariées ensemble, qu'ils le disent à présent, ou qu'à l'avenir il s'en taise à jamais.

Puis s'adressant aux personnes qui doivent être mariées, il leur dira :

Je vous somme et je vous charge (comme vous en devez répondre au jour terrible du jugement auquel les secrets de tous les cœurs seront manifestés) que si l'un de vous deux sait quelque empêchement, pour lequel vous ne puissiez être légitimement mariés ensemble, vous le confessiez présentement. Car assurez-vous, que tous ceux qui sont conjoints autrement que la Parole de Dieu ne le permet, ne sont point unis par le Seigneur, et que le Mariage n'est point légitime.

S'il n'y a point d'opposition, le Ministre s'adressant à l'époux dira :

M, Veux-tu avoir cette femme pour ton épouse et vivre avec elle selon le commandement de Dieu, dans le saint état du Mariage ! Veux-tu l'aimer, la chérir, l'honorer, la garder en temps de

maladie et en temps de santé ; et renonçant à toute autre femme, veux-tu t'attacher à elle seule tant que vous vivrez tous deux ?

L'homme devra répondre :

Je le veux.

Puis le Ministre dira à la femme,

N. Veux-tu avoir cet homme pour ton mari et vivre avec lui selon le commandement de Dieu, dans le saint état de Mariage ? Veux-tu lui obéir, le servir, l'aimer, l'honorer, le garder en temps de maladie et en temps de santé ; et renonçant à tout autre homme, veux-tu t'attacher à lui seul tant que vous vivrez tous deux ?

Et la femme devra répondre :

Je le veux.

Alors le Ministre indiquera à l'homme de prendre la main droite de la femme avec sa main droite, et lui fera répéter ce qui suit :

Je M. te prends N. pour ma femme et épouse, soit que tu sois meilleure ou pire, plus riche ou plus pauvre, pour t'avoir et te garder, dès ce jour et à l'avenir ; en maladie et en santé, pour t'aimer et te chérir, selon le saint commandement de Dieu, jusqu'à ce que la mort nous sépare et sur cela je te donne ma foi.

Ensuite ils se sépareront les mains, et la femme prenant la main droite de l'homme avec sa main droite, répètera aussi après le Ministre :

Je N. te prends M. pour mon mari et époux, sois que tu sois meilleur ou pire, plus riche ou plus pauvre, pour t'avoir et te garder, dès ce jour et à l'avenir, pour t'aimer, te chérir et t'obéir se-

lon le commandement de Dieu, jusqu'à ce que la mort nous sépare ; et sur cela je te donne ma foi.

Alors si les futurs désirent être mariés avec un anneau, la forme suivante devra être employée.

Le Ministre prenant l'anneau le donnera à l'homme pour le mettre au quatrième doigt de la main gauche de la femme, en le mettant, il répétera après le Ministre :

Je t'épouse avec cet anneau, et je te communique tous mes biens temporels ; au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Alors le Ministre dira :

PRIONS DIEU

Dieu éternel Créateur et Conservateur du genre humain. Auteur de toute grâce spirituelle, et qui donnes la vie éternelle ; répands ta bénédiction sur cet homme et cette femme, ton serviteur et ta servante, que nous bénissons en ton nom ; afin que comme Isaac et Rebecca vécurent fidèlement ensemble, ces personnes aussi puissent avec fidélité accomplir les vœux et les promesses qu'elles se sont faits l'une à l'autre, [dont cet anneau réciproquement donné et reçu est l'arrhe et le gage ;] et qu'ainsi elles demeurent toujours dans une paix et dans une amitié parfaites l'une avec l'autre, vivant selon tes saintes lois par Jésus-Christ notre Seigneur. AMEN.

Ici le Ministre leur joignant les deux mains droites, dira :

Ceux que Dieu a conjoints, que l'homme ne les sépare point.

Puisque M. et N. sont d'accord de leur saint mariage qu'ils l'ont témoigné devant Dieu et devant ces témoins, (ou cette assemblée) que pour cet effet

ils ont donné et engagé leur foi l'un à l'autre, et qu'ils l'ont déclaré en donnant et en recevant cet anneau, et par la jonction de leurs mains ; Je déclare qu'ils sont mari et femme, au Nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. AMEN.

Le Ministre ajoutera cette bénédiction :

Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, vous bénisse, vous garde et vous conserve ; le Seigneur vous regarde favorablement en sa miséricorde ; et vous remplisse tellement de ses grâces et de ses bénédictions spirituelles, que vous puissiez vivre ensemble dans cette vie, de telle manière que dans le siècle à venir vous obteniez la vie éternelle. AMEN.

PRIONS DIEU

Notre Père qui es aux cieux. Ton nom soit sanctifié. Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et nous pardonne nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et nous induis point en tentation, mais délivre-nous du mal. AMEN

Alors le Ministre dira :

O Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, bénis ton serviteur et ta servante ici présents, et mets le principe de la vie éternelle dans leurs cœurs; afin que tout ce qu'ils apprendront de ta Sainte Parole pour leur utilité, ils le mettent en effet. Regarde-les du ciel, Seigneur, en ta miséricorde et les bénis. Et comme tu donnas autrefois ta bénédiction à Abraham et à Sara, à leur grande consolation ; Veuille aussi étendre ta bé-

nédiction sur ton serviteur et sur ta servante ; afin qu'obéissant à ta volonté, ils soient toujours assurés de ta protection et qu'ils persévèrent toute leur vie dans ton amour par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen.

O Dieu qui par ta puissance infinie as créé toutes choses de rien ; et qui après avoir mis les autres créatures dans leur ordre, as voulu que la femme ait pris son origine de l'homme, formé à ton image et à ta ressemblance ; et qui en les unissant ensemble, nous as fait entendre qu'il n'est point permis de séparer ceux que tu as joints par le mariage ; qui aussi as consacré ce saint état, et en as fait un mystère si excellent qu'il nous représente l'union mystique de Jésus-Christ avec son Eglise ; regarde, ô Dieu, dans ta miséricorde, ton serviteur et ta servante ici présents ; fais que cet homme aime sa femme selon ta parole (comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise son épouse, se donnant lui-même pour elle et la chérissant comme sa propre chair) et aussi que cette femme soit douce et complaisante à son mari, qu'elle lui soit fidèle et obéissante ; et qu'elle imite les saintes et pieuses femmes dans leur modération, leur sagesse et leur patience. O Seigneur bénis les tous deux, et les fais héritiers de ton Royaume éternel ; par Jésus-Christ notre Seigneur. Amen.

Alors le Ministre dira :

Le Dieu tout-puissant, qui au commencement créa nos premiers parents, Adam et Eve, et qui les sanctifia et les joignit par mariage ; répande sur vous les richesses de sa grâce, vous bénisse et vous sanctifie, afin que vous puissiez lui être agréable tant en vos corps qu'en vos âmes, et

vivre ensemble dans une sainte amitié tous les jours de votre vie. AMEN.

ORDRE POUR LA SEPULTURE DES MORTS.

(SECTION VI.)

Les sentences suivantes devront être lues :

Le Ministre rencontrant le corps mort et allant devant lui dira :

Je suis la résurrection et la vie, dit le Seigneur ; celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra ; et quiconque vit et croit en moi, ne mourra point éternellement. St. Jean XI 25, 26.

Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'il demeurera le dernier sur la terre. Et lorsqu'après ma peau ceci aura été rongé, je verrai Dieu de ma chair ; je le verrai moi-même, et mes yeux le verront et non un autre. Job XIX, 25, 26, 27.

Nous n'avons rien apporté au monde, et aussi il est évident que nous n'en pouvons rien emporter. L'Eternel donne, l'Eternel ôte ; le nom de l'Eternel soit béni. 1 Tim. VI. 7. Job. 1. 21.

Quand on est auprès de la fosse, et tandis que l'on fait les préparatifs pour mettre le corps dans la terre, le Ministre dira :

L'homme né de femme est de courte vie, et plein d'ennui, il sort comme une fleur, puis il est coupé ; et il s'enfuit comme une ombre qui ne s'arrête point.

Au milieu de la vie nous sommes dans la mort ; à qui demanderons-nous du secours, qu'a toi, Seigneur, qui te courrouces justement à cause de nos péchés ?

Neanmoins, ô Dieu très puissant, ô Saint et très-miséricordieux Sauveur, ne nous livre point aux douleurs amères de la mort éternelle.

Tu connais, Seigneur les secrets de nos cœurs, ne ferme point les oreilles de ta miséricorde à nos prières ; mais sois-nous propice, Seigneur très-saint, ô Dieu tout-puissant, ô saint et miséricordieux Sauveur, toi qui est le Souverain Juge Éternel, ne permets point qu'à notre dernière heure nous soyons séparés de toi, quelque douleur de mort nous endurions.

Alors quelqu'un de ceux qui sont présents jetant de la terre sur le cercueil, le Ministre dira :

Puisqu'il a plu au Dieu tout-puissant dans sa sagesse infinie de retirer à soi l'âme de notre frère défunt, nous déposons son corps dans le sépulcre ; la terre à la terre, les cendres aux cendres, la poudre à la poudre, en attendant la résurrection de la mort au grand et dernier jour.

Alors le Ministre dira :

J'ouïs une voix du Ciel me disant ; Ecris bienheureux sont les morts qui désormais meurent au Seigneur : oui, pour certain, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux.

Séigneur aie pitié de nous,
Christ, aie pitié de nous,
Seigneur, aie pitié de nous.

Notre Père, qui es aux cieux. Ton nom soit sanctifié. Ton Règne vienne. Ta volonté soit fait en la terre comme au Ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Et nous pardonne nos offenses, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induis point en tentation, mais délivre-nous du mal. AMEN.

LA COLLECTE

O Dieu très-miséricordieux, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la Résurrection et la Vie ; auquel quiconque croit, vivra encore qu'il meure ; et quiconque vit et croit en lui ne mourra point éternellement ; nous te supplions très humblement, ô Père, qu'il te plaise de nous ressusciter de la mort du péché à la vie de la justice ; afin que quand nous sortirons de ce monde, nous puissions vivre en lui, et qu'à la résurrection générale au dernier jour, nous te soyons agréables, et que nous recevions la bénédiction que ton Fils bien aimé prononcera en ce jour là à tous ceux qui t'aiment et te craignent, disant : Venez les enfants bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.

Exauce nous, ô Père de miséricorde par Jésus-Christ notre Médiateur et Rédempteur. AMEN.

La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et la dilection de Dieu, et la communication du Saint-Esprit, soient avec nous tous éternellement. AMEN.